

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°37-2024-06065

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-06-27-00001 - Délégation de signature code pénitentiaire (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-06-27-00001

Délégation de signature code pénitentiaire

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON

MA de TOURS

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24/06/2022 nommant Monsieur Gérald Pidoux en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de TOURS.

Le chef de l'établissement de la maison d'arrêt de Tours

ARRÊTE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à M. Thierry CRANE, capitaine pénitentiaire à la maison d'Arrêt de Tours à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: M Thierry CRANE, capitaine pénitentiaire à la maison d'arrêt de TOURS, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison d'Arrêt de TOURS dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la maison d'Arrêt de Tours, lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Tours, le 27 juin 2024

Le chef d'établissement, [signé]

Gérald PIDOUX